



Suez Organique

Préfecture du Maine et Loire  
A l'attention de Monsieur le Préfet  
Place Michel Debré  
49100 ANGERS

Combrée (Ombree d'Anjou), le 14/06/2021

Expéditeur : Monsieur Gelz

SUEZ : Affaire suivie par Madame Moreau et Madame Baulain

REF DREAL : Affaire suivie par Madame Goïc

Objet : Dossier d'examen au cas-par-cas accompagné d'un porter à connaissance, et dossier de cessation partielle d'activité. Projet de redynamisation du site de MBE à Combrée (Ombree d'Anjou - 49) à travers l'arrêt du compostage et l'augmentation des capacités de traitement des installations de méthanisation et de déconditionnement

Monsieur le Préfet,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre dossier d'examen au cas-par-cas accompagné d'un porter à connaissance pour le projet de redynamisation du site de MBE à travers l'augmentation des capacités de traitement de l'installation de méthanisation et de déconditionnement à Combrée (Ombree d'Anjou - 49).

Ce projet vise en premier lieu l'augmentation des capacités de traitement des biodéchets par méthanisation. Il prévoit aussi la régularisation de la rubrique 2791 non réinscrite lors de l'Arrêté Préfectoral d'Enregistrement en 2015, ainsi que la mise à jour de ses capacités réglementaire par rapport au traitement actuel effectué sur le site. Enfin, le projet prévoit la mise en place d'une surface de stockage de biodéchets non périssables et non SPA dans un bâtiment existant et la mise à jour du volume de prélèvement des eaux.

L'augmentation des capacités de traitement du méthaniseur se fera sans ajout de nouveaux équipements ou nouvelles installations, simplement en optimisant les capacités techniques de fonctionnement. Il en est de même pour le déconditionneur pour lequel les équipements resteront identiques. Enfin, la surface demandée pour le stockage de biodéchets se fera en réutilisant la zone de stockage de compost brut sans extension ni création d'une nouvelle plateforme. Ces modifications notables ne présentent pas de caractère substantiel au sens du R. 181-46 du Code de l'Environnement.

Conjointement au dossier d'examen au cas-par-cas, vous trouverez ci-joint un dossier de cessation partielle d'activité pour l'activité de compostage uniquement afin de supprimer définitivement les rubriques ICPE correspondant à l'activité de compostage suite à l'incendie de janvier 2019.

**S.A.S. META-BIO-ENERGIES**

ZA BEL AIR

COMBREE

49520 OMBREE D'ANJOU

TEL : 02.41.92.71.75



En conséquence de l'augmentation des capacités de la méthanisation, un dossier de porter-à-connaissance sera aussi réalisé en parallèle afin de modifier le plan d'épandage des digestats produits par cette activité.

Au travers de cette demande, MBE s'inscrit dans une logique d'optimisation des infrastructures de traitement des biodéchets de la région en vue de la gestion des tonnages futurs face à l'augmentation prévue du gisement de biodéchets dans la région Pays-de-la-Loire.

Nous espérons que vous voudrez bien accorder une réponse favorable à notre demande et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Frédéric GELZ  
Directeur de site